

RENOUVELLEMENT DE CONCESSION

N° Concession :
Emplacement : Titulaire :

Je soussigné(e) :
Né(e) le : à :
Demeurant à :
Téléphone. Courriel :

Agissant en qualité de :

- Concessionnaire Ayant-droit (préciser le lien de parenté) :
 Mandataire du concessionnaire Autre (préciser le lien) :

JE SOLLICITE (cocher votre choix) :

Le **renouvellement**¹ de la concession accordée le et expirant le :
Pour une durée de : 10 ans 30 ans 50 ans

La **conversion**² de la concession accordée le et expirant le :,
avant son échéance pour une durée supérieure.
Durée supérieure de la concession convertie (cocher votre choix) : 30 ans 50 ans

Comment payer le renouvellement d'une concession funéraire ?

Attendre l'avis des sommes à payer (ASAP) du Trésor Public et régler selon l'une des modalités suivantes :

- **Par chèque à l'ordre du Trésor Public** : joindre le talon de paiement et envoyer le tout à l'adresse figurant sur le talon de paiement.
- **Par virement bancaire** : le RIB du Trésor Public figurant l'avis des sommes à payer.
- **Par paiement direct** (espèces ou carte bancaire, si inférieur à 300€) : chez un buraliste agréé en se munissant du document reçu.
- **Par internet** : en cliquant sur le lien suivant : <https://www.payfip.gouv.fr/>

Je m'engage à verser au Trésor Public la somme correspondant au tarif correspondant à ma demande de renouvellement, tel qu'il est fixé par le Conseil Municipal d'Aubervilliers.

Je prends note qu'un renouvellement n'ouvre pas de nouveaux droits. La concession renouvelée appartient toujours au même titulaire. Si l'un des héritiers ou ayants-droit renouvelle la concession, elle continue à appartenir à l'ensemble des héritiers en indivision.

Je m'engage, conformément à la législation en vigueur, à veiller à l'entretien de la concession.

Fait à, le

Signature :

¹ Le renouvellement de la concession s'opère à échéance de celle-ci, selon les modalités définies dans le règlement intérieur du cimetière communal et les tarifs des concessions en vigueur au 1^{er} janvier de l'année d'arrivée à échéance de la concession. Il consiste à reconduire le titre de concession arrivé à échéance, qui prend effet au lendemain de celle-ci.

² La conversion de la concession s'opère sans attendre l'échéance de celle-ci et vise à en modifier la durée. Seule une durée supérieure à la durée initiale peut être demandée. Elle prend effet dès la date de signature du nouveau titre de concession. Il sera déduit du prix à payer pour cette nouvelle durée, le montant correspondant à la durée restante du premier contrat.



JUSTIFICATIFS À FOURNIR

Concessionnaire :

- Photocopie d'une pièce d'identité en couleur
- Photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Photocopie du livret de famille
- Photocopie de l'ancien titre de concession
- RIB du demandeur

Ayant-droit du concessionnaire si le concessionnaire est décédé :

- Photocopie d'une pièce d'identité en couleur
- Photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Photocopie du livret de famille
- Photocopie de l'ancien titre de concession
- RIB du demandeur

Ayant-droit (ou autre) si le concessionnaire est en vie :

- Mandat établi et signé par le concessionnaire
- Photocopie des pièces d'identité du concessionnaire et de son mandant en couleur
- Photocopie d'un justificatif de domicile du concessionnaire et de son mandant
- Photocopie du livret de famille du concessionnaire
- Photocopie de l'ancien titre de concession
- RIB du demandeur

DÉPÔT DU DOSSIER COMPLÉTÉ ET SIGNÉ AVEC LES JUSTIFICATIFS DEMANDÉS :

Par voie postale :

Service des affaires funéraires et du cimetière

2 rue de la Commune de Paris – 93300 Aubervilliers

Par courriel (en indiquant le numéro de concession, nom du concessionnaire et motif de la demande en objet) :

affaires-funeraires@mairie-aubervilliers.fr

Sur place :

Hôtel de Ville – Service des affaires funéraires et du cimetière

2 Rue de la Commune de Paris – 93300 Aubervilliers

Tél. : 01.48.39.52.17

Horaires du service :

Lundi et vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Mardi de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h30

Mercredi 8h 30 à 17h00

Jeudi de 8h30 à 13h00

Tous les guichets accueillant du public ferment 30 minutes avant la fermeture.

ATTENTION :

Toute pièce justificative illisible sera rejetée et allongera le délai de traitement de votre demande.

Il est vivement recommandé d'avertir le service de tout changement d'adresse et de coordonnées téléphoniques.

Utilisation des données à caractère personnel – Généralités

La commune d'Aubervilliers s'engage à ce que la collecte et le traitement de vos données à caractère personnel soient conformes à la Loi Informatique et Libertés ainsi qu'au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018. Chaque formulaire limite la collecte de vos données personnelles au strict nécessaire et indique notamment : – l'objectif et la finalité, du recueil de ces données, – la durée de conservation de celles-ci, – la personne à qui ces données sont destinées, – les droits des personnes concernées, – les coordonnées du DPO.

Les données recueillies sur le formulaire

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la commune d'Aubervilliers représentée par son maire en exercice – responsable de traitement – pour la finalité suivante : **gestion des concessions dans le cimetière**. La base légale du traitement est la **base légale de la mission d'intérêt public**. Le caractère obligatoire ou facultatif vous est signalé lors de la collecte par un astérisque. Tous les champs obligatoires du formulaire doivent être remplis, à défaut, le dossier ne pourra pas faire l'objet d'une instruction par les services compétents.

La durée de conservation de vos données

Les données personnelles recueillies sont transmises et conservées selon des protocoles sécurisés et ne sont pas conservées au-delà de la durée nécessaire au traitement de votre demande. Ainsi, les dossiers de demandes de concession sont conservés par la mairie jusqu'à la reprise administrative de la concession.

Les destinataires de vos données

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : **les agents du service des affaires funéraires et du cimetière**. Les données ne font pas l'objet d'un transfert vers des pays hors de l'Union européenne.

Droits d'accès, de modification et de rectification de vos données personnelles

Vous pouvez demander l'accès aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter **le cas échéant, notre délégué à la protection des données ou le service chargé de l'exercice de ces droits**.

Hôtel de ville – Service des Affaires Funéraires et du cimetière

2 rue de la Commune de Paris 93300 Aubervilliers

Hôtel de ville – Direction du Conseil et des Affaires Juridiques

2 rue de la Commune de Paris 93300 Aubervilliers

Par téléphone : 01.48.39.52.00

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.